

ensuite. L'exécution de ce projet demande, comme vous voyez, un certain courage. Mais comment un homme de la force de Troppmann l'a-t-il confié aux moutons qui partagent sa cellule? Son cerveau est-il atteint, a-t-il rêvé tout haut? Nous l'ignorons. Cependant le fait est authentique.

La grève des commis de Paris.

On assure d'une part que la grève entrerait dans une voie d'apaisement; tout ne serait pas arrangé encore; mais il y aurait des tentatives de conciliation. D'autre part, quelques journaux prétendent que la situation semble devoir se prolonger.

D'après le *Moniteur*, le syndicat des employés recevrait chaque jour des fonds qui lui seraient envoyés de province, et qui proviendraient de collectes faites par les employés des maisons de nouveautés. Aujourd'hui encore, il a reçu 500 fr. provenant de la cotisation des employés de Lyon. A l'aide de ces ressources, il peut arriver à fournir la nourriture et le logement à tous les grévistes sans ressources.

De son côté, le syndicat des patrons paraît décidé à ne faire aucune concession. Il a même été décidé que les patrons se considéreraient comme solidaires et se soutiendraient mutuellement de leur crédit, en cas ou la prolongation de la grève apporterait une gêne momentanée à quel- qu'un d'entre eux.

Trois patrons de magasins secondaires qui avaient, pour des raisons particulières, repris leur personnel en passant par les exigences de la chambre syndicale, présidée par M. Douvet, ont été, si les informations du *Figaro* sont exactes, invités à donner leur démission de membres de l'association du commerce de détail.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

Séance du 22 octobre 1869.

Absents : MM. Ferret-Duthoit, A. Prouvost, A. Delaoutre, et Toulemonde-Nollet, (en voyage).

Présidence de M. Constantin Descat, maire.

M. P. Parent est nommé secrétaire pour la séance.

Le Conseil :

Vote un crédit de 3,804 fr., pour travaux au presbytère Notre-Dame;

Adopte une mutation de crédit pour le boulevard de ceinture et décide que l'étude complémentaire des terrassements de ce même boulevard sera soumise en temps opportun à la commission de la voirie;

Accepte des modifications au plan d'alignement : 1^{er} rue Sebastopol et place du Trichon, 2^o rue du Pile, 3^o rue de la Perche, 4^o rue de Soubise, 5^o rue de l'Hommelet;

Vote les conclusions d'un rapport de M. le maire, relatif au service des travaux communaux;

N'adopte pas le projet d'acquisition d'un terrain à joindre à l'école de la rue Sainte-Thérèse;

Déclare que, nonobstant l'opposition des sieurs Prouvost et Duchez, il y a lieu d'approuver la modification demandée au plan d'alignement en ce qui concerne la rue de la Basse-Masure;

Charge la commission de la voirie d'un nouvel examen de la suppression d'un sentier à Barbieux;

Renvoie à la commission des finances la modification proposée à l'organisation du mont-de-piété;

Vote un crédit de 9,275 fr. pour solder les comptes de pavés et d'aqueducs de la rue Jacquard;

Accepte les travaux d'aqueduc de la rue de l'Alma;

Charge la commission de la voirie de la question de suppression de la ruelle Cochetoux;

Vote un crédit de 862 fr. pour frais dus à M. Desrousseaux, avoué;

Renvoie à M. le président des prud'hommes l'examen d'un projet de modification au règlement de ce tribunal;

Emet un avis favorable sur une acquisition d'immeuble pour le temple protestant;

Charge la Commission des travaux publics d'examiner un projet de construction pour la justice de paix;

Emet le vœu que le candidat proposé par M. le supérieur général de l'institution des Frères de la doctrine chrétienne soit accepté par l'autorité préfectorale;

Entend le rapport de la Commission des logements insalubres et en approuve les conclusions;

Donne un avis favorable à trois projets de nouveaux chemins de fer dont les concessions sont demandées par la compagnie belge le Progrès.

L'ordre du jour n'étant pas épuisé, la suite de la séance est remise à mercredi.

Nous devons dire un mot à nos lecteurs de l'intéressante conférence donnée mercredi au théâtre, par M. Gustave Lambert. Le courageux promoteur de l'expédition

au Pôle-Nord n'est pas ce que l'on est convenu d'appeler un orateur; il ne vise pas à l'effet; sa parole est simple et sans emphase, il cause enfin, mais il cause avec un goût et un tact exquis. Sous le savant, sous le marin, on devine l'homme de cœur et l'homme d'esprit. Il sait mettre à la portée de tous ses auditeurs ses explications claires, attrayantes et que ne départent pas ces gros mots scientifiques qui effarouchent toujours un peu les gens du monde.

Pendant près de deux heures, M. Lambert a su intéresser et charmer son auditoire — malheureusement un peu trop restreint — qui lui a prodigué des témoignages non équivoques de la plus vive sympathie.

Après avoir rappelé en quelques mots les diverses tentatives d'exploration faites dans les parages du Nord depuis le XV^e siècle, M. Lambert nous a entretenus de son dernier voyage dans les mers arctiques du côté du détroit de Behring.

« Pendant ma croisière dans les glaces, a-t-il dit, en étudiant scrupuleusement et avidement les spectacles étranges qui se déroulaient sous mes yeux, je scrutais le sens des choses, et je cherchais à établir la règle théorique des phénomènes en même temps que je constatais leur caractère pratique. A mon retour, profondément convaincu de la possibilité d'atteindre le Pôle-Nord, après avoir assis ma conviction sous son double aspect, scientifique et technique, je fis tous mes efforts pour la faire partager à d'autres, et pour organiser une expédition. »

Si les difficultés ont été nombreuses pour M. Lambert, il a reçu des encouragements puissants de la part de toutes les sociétés scientifiques et des plus hauts personnages. Après un examen attentif du projet, le chef de l'Etat lui-même a manifesté sa haute et complète approbation et en a autorisé l'expression publique.

Ces encouragements ne pouvaient faire défaut à une entreprise dont le résultat sera d'un si grand intérêt pour la science. Les souscriptions sont venues de toutes parts et la somme nécessaire pour la mise à exécution du projet ne tardera pas à être complétée, tout le fait espérer. M. Lambert est venu demander à Roubaix de contribuer, elle aussi, à l'œuvre à laquelle il a consacré sa vie et sa fortune. Son appel sera entendu, nous en avons la conviction.

Des expéditions ont été organisées en Angleterre et en Allemagne, par l'initiative privée, mais c'est la voie choisie par M. Lambert, qui paraît offrir le plus de chances de succès. Comme le dit M. Lambert, « la conquête scientifique des deux pôles peut remuer et féconder toutes les sciences » et il importe à la gloire de notre pays de pouvoir revendiquer ce nouveau titre à la reconnaissance du monde savant. »

En réponse à un rapport adopté, voici déjà plusieurs mois, par le Conseil municipal, il a paru cette semaine une lettre de M. Coudert, directeur de la Compagnie de l'Esperance. On a dit que le *Journal de Roubaix* avait refusé l'insertion de cette lettre. L'assertion est inexacte; le travail de M. Coudert ne nous a pas été communiqué.

Nous avons reçu hier un récit en vers du crime de Pantin. Nous remercions l'auteur de son envoi; mais il est des exigences auxquelles un journal ne saurait se soustraire et nous ne pouvons, à notre grand regret, insérer une œuvre qui n'est plus d'actualité. Nous tenons le manuscrit à la disposition de M. L. M...

La maison Mazure-Mazure, de Roubaix, a obtenu une mention extraordinaire à l'exposition d'Amsterdam.

La Commission administrative du *Cercle des Employés de Commerce et de l'Industrie* de Roubaix et Tourcoing et de leurs cantons, informe les Sociétaires qu'une réunion générale, obligatoire, aura lieu le dimanche, 31 courant, en son local, au *Demi-Cercle*, place Notre-Dame. Cette réunion aura lieu à cinq heures de relevée. Son but principal est la signature des statuts.

L'affaire des lapins de la Grande-Place est revenue jeudi devant le tribunal de commerce. On se rappelle ce dont il s'agit : le cabaretier qui a fait mettre au-dessus de sa porte : « au *Lapin Blanc*, » dénie à son voisin le droit de prendre pour enseigne : « au *Grand Lapin Blanc*, » prétendant que cette similitude peut nuire à ses intérêts. Des avocats ont plaidé les deux causes avec une égale conviction et des arguments également triomphants. Le tribunal a vidé la querelle en condamnant le propriétaire du *Grand Lapin Blanc* à changer son enseigne. Cet arrêt est conforme à la jurisprudence admise par d'autres tribunaux.

Deux vols de nuit ont été commis à Roubaix cette semaine : le premier chez MM. Meriaux et Marsy, fabricants, rue Fosseaux-Chênes; le second, chez M. Marescaux, épicière, rue de l'Omelet. Chez MM. Meriaux et Marsy, les voleurs ont profité de ce qu'une persienne avait été mal fermée pour pénétrer dans le salon en brisant un carreau : ils ont enlevé une pendule et un bonnet de dentelle. Chez M. Marescaux, on a ouvert la persienne en faisant tourner la clavette et tomber le bouton; un carreau a aussi été brisé et, par cette ouverture, on a enlevé quelques coupons d'étoffe, dont la valeur s'élève à une bonne centaine de francs. La police de sûreté est sur la trace des malfaiteurs.

L'autre jour, un individu nommé Hautier, volait à Tourcoing une pièce de tissu qu'il venait cacher à Roubaix, en attendant une occasion favorable pour la vendre. Malheureusement pour lui, la police le surveillait; arrêté, il a été condamné hier à un mois de prison par le tribunal correctionnel de Lille.

« Un instant les couleurs de la vie ont reparu sur la face du Sauvage; mais bientôt elles palissent et disparaissent à jamais. Ses joues décolorées, déjà marquées du visible sceau du trépas, se flétrissent davantage. Chargée du poids du jugement inexorable, sa tête auguste s'échappe; elle retombe sur son cœur. En vain, il s'efforce de la relever vers les cieux; elle retombe sur sa poitrine haletante de douleur. Suspendus comme des voiles funèbres, de plus sombres nuages couvrent de leurs contours ténébreux, le silencieux Calvaire. Telle s'arrondit, formidable et pleine d'horreur, la voûte funéraire. » (Klopstock, la Messie).

Ces quelques lignes si navrantes et si expressives, de la Messie de Klopstock, nous venaient tout naturellement à la mémoire, en considérant une toile remarquable dont l'église Ste Elisabeth vient de faire l'acquisition. Ce tableau, dû au pinceau d'un jeune peintre d'avenir, M. Ch. Bulteau, élève de l'École des Beaux-Arts, de Paris, autrefois pensionnaire de la ville de Roubaix, a pour sujet : *Le Christ descendant de la Croix*.

Sur un fond sombre et morne, qu'éclaire à peine un pâle rayon de soleil, se détache le corps du Christ adossé à la croix. Ici, pas de personnages groupés, variés de types et d'attitudes, rien de ce qui attire ordinairement les regards; le divin crucifié est seul, étendu sur le tertre du Calvaire. Et cependant, le drame entier de la passion se déroule à nos yeux, quand nous considérons ces membres languissants, couverts de blessures, et surtout, cette tête douloureusement penchée, exprimant encore, après la mort, une souffrance indicible.

Certes, il faut avoir une riche imagination pour composer de son propre fond une tête d'un si beau caractère et d'une expression si parfaite. C'est bien là le type que nous nous faisons, en nous-même de l'Homme-Dieu, réunissant à la beauté terrestre, un cachet de grandeur et de noblesse vraiment surhumaines. Il y a là quelque chose de divin dans ce front noblement développé, dans ce nez d'un galbe si pur; et pourtant la nature humaine se révèle dans ces lèvres décolorées et ces yeux rougis par la douleur. Nous devons aussi admirer le fini, le modelé des membres; même, sous le lincol drapé avec art, on devine la jambe inerte et déjà raidie par la mort.

Bref, nous constatons, dans cette dernière œuvre de M. Ch. Bulteau, une aspiration vers le beau, vers l'idéal, qui nous promet, pour l'avenir, un peintre de mérite. Que notre jeune concitoyen persévère dans cette voie, qu'il continue, comme par le passé, à travailler avec ardeur, et il acquerra facilement les qualités qui peuvent encore lui manquer. Il a reçu du ciel le feu sacré qui fait les artistes; à lui, de le conserver précieusement et d'en tirer tout le parti possible.

Tout en félicitant la paroisse Sainte-Elisabeth de son heureuse acquisition, nous regrettons que la tête Christ, qui est la partie la plus remarquable du tableau, ne soit pas placée sous un jour plus favorable.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

MARIAGES.

13 octobre. — Froment Henri, 43 ans, cabaretier, et Dujardin Ismérie, 42 ans, sans profession.

14 octobre. — Valencuq Jean, 33 ans, notaire, et Eckmann Louise, 21 ans, sans profession.

16 octobre. — Petit Jules, 23 ans, tisserand, et Laurent Marie, 25 ans, femme de chambre. — Palmaert Jean, 29 ans, garçon de café, et Fin Angeline, 21 ans, servante.

18 octobre. — Saive Prosper, 26 ans, sans profession, et Pelmand Elise, 26 ans, cuisinière. — Vantroyen Prosper, 27 ans, journalier, et Demeyer Marie, 20 ans, journalière. — Absolon Pierre, 26 ans, garçon boulanger, et Loose Amélie, 47 ans, journalière. — Vergaert Arge, 20 ans, tisserand, et Neetesonne Julie, 19 ans, journalière. — Loucheur Emile, 24 ans, employé de commerce, et Faques Alphonsine, 22 ans, sans profession. — Trist Charles, 36 ans, journalier, et Vallet Eulalie, 26 ans, journalière. — Vermaes Charles, 38 ans, ouvrier plombier, et Degroote Elise, 25 ans, tisserande. — Willem P. erre, 25 ans, tisserand, et Mondet Marie, 28 ans, tisserande. — Vandenberghe Gerarda, 19 ans, couturière. — Dhont Camille, 22 ans, peintre, et Norrie Virginie, 21 ans, tisserande. — Poignie Evrard, 46 ans, tailleur, et Hermans Catherine, 47 ans, couturière. — Bateurs Henri, 23 ans, tisserand, et Vercoüter Cérence, 18 ans, rattacheuse. — Weckx Charles, 29 ans, tisserand, et Schaubroek Philomène, 23 ans, journalière. — Delme Jean, 24 ans, jardinier, et Mercier Marie, 25 ans, tisserande. — Delcroix Henri, 20 ans, tisserand, et Colinet Adèle, 23 ans, bobineuse. — Dujardin Louis, 28 ans, peintre, et Coentrat Marie, 24 ans, soigneuse. — Vraux Casimir, 28 ans, domestique, et Hélin Apolline, 37 ans,

journalière. — Decottignies Maurice, 26 ans, trieur de laines, et Dumoulin Marie, 20 ans, fille de bureau. — Dane! Henri, 26 ans, garçon de magasin, et Lepoutre Céline, 27 ans, soigneuse. — Deschamps Paul, 22 ans, fabricant, et Grimond Elise, 21 ans, sans profession. — Traus Charles, 36 ans, garçon bijoutier, et Coussemant Marie, 25 ans, journalière.

Cours public de Chimie.

Lundi 25 Octobre à 8 h. 1/4 du soir.

Du Papier. — (Suite).

Fabrication du papier par le procédé mécanique. Papier d'emballage. Papier à calquer, dit papier végétal. Papier employé à la fabrication des billets de la Banque de France. Papier de chêne. Papier pelure d'oignon. Papier serpenté. Papier Joseph ou papier de soie. Papier brouillard. Papier écolier. Papier à filtrer. Etude de la glycérine et du bleu de Prusse, employés dans la fabrication de certains papiers.

Cours public de Physique.

Mercredi 27 octobre à 8 h. 1/4 du soir.

Des Piles. — (Suite).

Pile de Muncke. Pile d'Arsted. Pile de Sturgeon. Batterie voltaïque. Piles sèches et leur application. Electroscopie de Bohneberger. Dragomètre de Rousseau. Effets produits par le courant d'une pile. Voltamètre. Corps électro-positifs et corps électro-négatifs.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Dimanche 24 Octobre.

Le fils de la folle, drame en cinq actes.

Les trois Epiciers, comédie-vaudeville en 3 actes.

On commencera à six heures et demie.

Lundi 25.

Julie, pièce en 3 actes, du Théâtre-Français.

Les deux aveugles, bouffonnerie en un acte.

Madame est couchée, comédie en un acte.

On commencera à sept heures.

Théâtre Populaire.

Dimanche 24 Octobre.

Spectacle extraordinaire.

Thérèse ou l'Incendiaire, drame en 3 actes, joué à Paris sur le théâtre de la Gaîté.

Les crochets du père Martin, drame en 3 actes.

Le théâtre des Zouaves, vaudeville en 1 acte.

On commencera à 6 heures.

Lundi 25.

Représentation extraordinaire au bénéfice de M. H. COUVREUR.

Le BATARD, drame en 4 actes. — Grand succès actuel du théâtre impérial de l'Odéon.

Litschen et Fritschen, opérette en un acte.

L'aumônier du régiment, vaudeville en un acte.

Fantaisie sur le Barbier de Séville, pour violon et piano.

Chez une petite dame, vaudeville en un acte.

On commencera à sept heures.

Crédit Communal DE FRANCE

SIÈGE SOCIAL A GENÈVE

SIÈGE ADMINISTRATIF :

21, BOULEVARD HAUSSMANN, A PARIS

LE CAPITAL SOCIAL SERA DE

CENT MILLIONS DE FRANCS

divisé en 200,000 actions de 500 fr. chacune.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. le duc de Bellune, chevalier de la Légion-d'Honneur;

de Constantin, propriétaire, ancien Maire;

le Comte du Maisniel, propriétaire;

J. Mercier, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien sous-préfet;

le comte de Nutrécy, administrateur de Mines;

Narjot de Toucy, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre du Conseil général du Puy-de-Dôme;

Uhrich, général de division, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, mem-

bre du Conseil général de la Meurthe;

A. Destrez, fondateur, directeur-général.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX 50,000 ACTIONS DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

Le *Crédit Communal de France* a pour but de distribuer largement le crédit aux communes de France et de concourir à l'accroissement des richesses publiques et privées.

Par le mécanisme de son institution, il pourra toujours avoir des ressources au niveau des besoins des communes.

Il leur procurera les moyens de construire des Ecoles, des Mairies, des Eglises, des Temples, des Abattoirs, des Halles, des Marchés, des Usines à gaz, etc., etc., d'ouvrir des Routes, Chemins de fer ou autres, Canaux d'irrigation, de navigation, etc.; de conduire à bonne fin tous Croisements de ports fluviaux ou maritimes, Défrichements de landes, Reboisements de forêts, Dessèchement de marais, Exploitations de mines, carrières, etc., etc., en un mot, de satisfaire aux exigences du présent et aux nécessités de l'avenir.

La tâche que va accomplir le *Crédit Communal de France* doit lui assurer le concours des conseils municipaux, des populations et des particuliers.

Le *Crédit Communal de France*, voulant faire profiter le public de tous les avantages qui pourront résulter de ses opérations, ouvre

UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Aux 50,000 Actions DE LA PREMIÈRE SÉRIE

CETTE SOUSCRIPTION AURA LIEU

Du 21 au 26 Octobre Courant,

POUR LA PROVINCE :

jusqu'au mercredi 27 courant.

Les actions sont émises au pair c'est-à-dire à 500 francs.

ON VERSE EN SOUSCRIVANT

125 fr. par ACTION NOMINATIVE

150 fr. par action au porteur.

ON SOUSCRIT

par lettre chargée seulement

A l'adresse du Directeur général du

crédit communal de France,

21, boulevard Haussmann, à Paris;

Ou du Gouverneur du Crédit foncier

suisse, 40, place Vendôme, à Paris.

9310

LABORATOIRE

de la Chambre Syndicale de Roubaix.

Directeur : E. Richard - Lagerie,

Ingénieur des Arts et Manufactures.

Ce laboratoire, créé sous les auspices de la Chambre Syndicale, a son siège, 180,

rue du Collège, à Roubaix.

Il est destiné aux

Analyses;

Essais;

Recherches et études de toute sorte, concernant l'Industrie.

Il importe en effet au teinturier au point de vue du prix d'achat et de la perfection du travail, d'être fixé sur la nature des produits généralement chers que tous les jours il achète par fortes quantités.

Il importe aussi au peigneur et au filateur d'être fixé sur la nature de ses eaux, de son savon et de ses sables.

M. Richard-Lagerie se tiendra tous les jours à son laboratoire, de 2 heures à 4 heures.

Le tarif des Analyses est basé sur le tarif approuvé par les Chambres Syndicales de Paris et sera mis à la disposition des industriels.

Le laboratoire prend des élèves.

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugghe, dentiste

Rue de l'Hospice, 10, Roubaix.

Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en huit jours.

Tous les jours Consultations gratuites de midi à deux heures.

M. VERBRUGGHE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

Jolies Maisons à louer

rue du Havre, 6 et 8, à des prix modérés.

S'adresser rue de Lille, 17. 5979

Boulangerie à louer

Superbe boulangerie avec four au charbon, système breveté, à louer, rue de la Promenade. Six chambres et un grenier. Ecurie pour un cheval. S'adresser rue de Lille, 17. 5981